



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction de la Sécurité  
et de la Protection Civile

Réglementation Générale  
Service des Armes

## Attestation sur l'honneur

*(détenteurs d'armes de catégorie C et du 1° de la catégorie D)*

Je soussigné(e) (NOM et Prénom)

.....

né(e) le .....

domicilié(e)  
(rue).....

.....

(code postal).....

(ville).....

Téléphone : .....

Adresse mél. : .....

**certifie sur l'honneur conserver mes armes conformément aux dispositions de l'article 113 du décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013 qui stipule**

*« Les personnes physiques ou morales détentrices d'armes à feu, de leurs éléments de catégorie C et du 1° de la catégorie D doivent les conserver :*

*1° Soit dans des coffres-forts ou des armoires fortes adaptés au type et au nombre de matériels détenus ;*

*2° Soit par démontage d'une pièce essentielle de l'arme la rendant immédiatement inutilisable, laquelle est conservée à part ;*

*3° Soit par tout autre dispositif empêchant l'enlèvement de l'arme.*

*Les munitions doivent être conservées séparément dans des conditions interdisant l'accès libre. »*

Fait à ....., le .....

Signature,